

RESOLUTION SUR L'AFRIQUE DU SUD

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa soixantième Session ordinaire du 6 au 10 juin 1994 à Tunis, Tunisie,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire Général sur les événements très importants survenus en Afrique du Sud, en particulier sur les premières élections historiques, démocratiques et non raciales qui se sont déroulées les 26, 27 et 28 avril 1994,

Ayant également examiné le rapport de la soixante-unième Session ordinaire du Comité de coordination pour la libération de l'Afrique,

Ayant entendu la Déclaration du Ministre des Affaires Etrangères de la République d'Afrique du Sud sur la nouvelle situation qui prévaut dans son pays,

Notant que les résultats des premières élections démocratiques et non raciales en Afrique du Sud ont été dûment certifiés comme ayant été libres et justes par la Commission électorale indépendante et par les Missions d'observateurs internationaux basées dans le pays,

Se réjouissant du fait que les premières élections démocratiques et non raciales en Afrique du Sud se sont déroulées dans une atmosphère de paix, de sécurité et de tranquillité et que le peuple d'Afrique du Sud a fait preuve, au cours des élections, d'un sens élevé de responsabilité et d'une grande maturité en exerçant son droit sacré et légitime de vote,

Notant avec satisfaction la participation aux élections de l'écrasante majorité des partis politiques d'Afrique du Sud ce qui dans une large mesure a fait du processus électoral un processus global et a ouvert la voie à la réconciliation nationale dans le pays,

Exprimant sa gratitude aux Etats membres de l'OUA qui ont envoyé des observateurs en Afrique du Sud sous la bannière de l'OUA ainsi qu'à la communauté internationale dans son ensemble dont la présence massive dans le pays au cours du processus électoral a considérablement contribué à la tenue d'élections libres et justes,

Réitérant son soutien indéfectible à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Afrique du Sud et rejetant fermement toute tentative visant à diviser le pays,

Accueillant avec satisfaction l'Afrique du Sud comme membre de l'OUA,

1. **SE FELICITE** vivement des résultats des premières élections démocratiques et non raciales qui se sont déroulées les 26, 27 et 28 avril 1994;
2. **FELICITE** le peuple d'Afrique du Sud pour la discipline, l'ordre et la sérénité dont il a fait preuve dans l'exercice de son droit de vote au cours des élections et **SALUE** les efforts déployés par le peuple sud-africain, qui ont permis le déroulement des élections dans une atmosphère non entachée d'actes de violence et d'intimidation;
3. **FELICITE EN OUTRE** tous les dirigeants des partis qui ont participé aux élections pour avoir fait preuve d'un esprit de compromis et pour avoir démontré leur volonté d'oeuvrer à la réconciliation nationale et à l'édification de leur pays;
4. **LANCE UN APPEL** à toutes les parties en Afrique du Sud pour qu'elles n'épargnent aucun effort pour assumer leurs responsabilités et apporter leur soutien au Gouvernement d'union nationale dans la consolidation de la paix, et de la sécurité et dans la réalisation de la réconciliation nationale;

5. **EXPRIME** sa gratitude aux Etats membres de l'OUA et à l'ensemble de la communauté internationale pour le rôle exceptionnel qu'ils ont joué tout au long de la lutte contre le système d'apartheid et pour avoir envoyé des observateurs aux élections d'avril contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif visant à transformer l'Afrique du Sud en un pays démocratique, non racial et uni;
6. **REITERE** son soutien sans faille à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale de l'Afrique du Sud et **S'OPPOSE** énergiquement à toute tentative visant à diviser le pays;
7. **ACCUEILLE AVEC SATISFACTION** l'Afrique du Sud comme cinquante troisième membre de l'OUA et **EXPRIME** l'espoir qu'elle jouera un rôle significatif dans le renforcement de la famille des nations africaines